

Bureau du Conseil d'administration

Réunion du 4 juin 2025

Délibération n°15/2025

---

Etablissement Parc national de Port-Cros

---

**Conventions entre le ministère de la transition écologique, de la biodiversité,  
de la forêt, de la mer et de la pêche  
et  
le Parc national de Port-Cros relative à l'utilisation et à la gestion des crédits liés à  
la « stratégie nationale de la biodiversité ».**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration autorise la directrice à signer tout acte et convention relatifs à la mise en œuvre des différents projets relatifs à la stratégie nationale de la biodiversité, pour lesquels le Parc national de Port-Cros est bénéficiaire de subventions d'un montant de 825.670 € du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

La présidente,



Isabelle MONFORT